

**Programme de soutien aux étudiantes et aux étudiants  
Subvention pour la participation à un congrès ou un colloque  
Concours 2009-2010<sup>1</sup>**

Ce programme de **Subvention pour la participation à un congrès ou un colloque** vise à encourager les étudiantes et les étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle à présenter les résultats de leur recherche dans des événements scientifiques à portée nationale ou internationale qui ont lieu à l'extérieur du Québec. Il est destiné aux étudiantes et aux étudiants des cycles supérieurs qui réalisent leur projet de maîtrise (mémoire, essai ou rapport d'analyse de pratiques) ou leur thèse de doctorat sous la supervision d'une chercheuse ou d'un chercheur du CRI-VIFF.

**PROGRAMMATION DE RECHERCHE DU CRI-VIFF**

La programmation de recherche du CRI-VIFF vise à développer une compréhension globale, multidimensionnelle et interdisciplinaire de la violence. Elle permet ainsi une intégration des connaissances sur les femmes victimes de violence, les enfants qui sont exposés à cette violence et les hommes qui ont des comportements violents, connaissances le plus souvent fragmentées et qui se sont souvent développées sans liens entre elles. Cette programmation s'articule autour des trois axes complémentaires suivants :

AXE 1 : Compréhension et analyse de la violence

- ◆ Liens entre les normes, les rôles sociaux et la violence

AXE 2 : Analyse des facteurs de vulnérabilité et de protection liés à la violence et analyse de la présence simultanée de différentes problématiques sociales

- ◆ Femmes vivant dans des contextes de vulnérabilité à la violence
- ◆ Enfants et adolescents-es exposés à la violence et les situations de concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants
- ◆ Liens entre la violence et d'autres problématiques sociales et entre différents contextes de violence

AXE 3 : Efficacité et portée des interventions préventives, psychosociales et judiciaires en matière de violence faite aux femmes

- ◆ Facteurs associés à la réussite des interventions préventives et psychosociales
- ◆ Modalités d'intervention des systèmes de justice pénale et civile en matière de violence

---

<sup>1</sup> Les règles s'appliquent au présent concours.

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- La communication proposée et le thème du projet de maîtrise ou de la thèse de doctorat doivent s'inscrire dans la programmation de recherche du CRI-VIFF et être en lien avec un des axes de recherche du CRI-VIFF.
- La directrice ou le directeur de recherche de l'étudiante ou l'étudiant doit être membre du CRI-VIFF.
- L'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit dans un programme d'études de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle (au moment où la demande est présentée). La personne peut avoir terminé ses études lors de la tenue de l'événement.
- L'étudiante ou l'étudiant doit être suffisamment avancé dans ses études.
- L'étudiante ou l'étudiant doit faire une présentation à titre de premier auteur.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

- Excellence du dossier académique
- Pertinence de la communication par rapport aux axes de recherche du CRI-VIFF
- Qualité scientifique de la présentation proposée
- Pertinence du congrès ou du colloque choisi en fonction de la communication
- Lettre de recommandation de la directrice ou du directeur

## MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le montant maximum pouvant être accordé est de :

- 1 000\$ pour une conférence qui se déroule au Canada (mais à l'extérieur du Québec);
- 1 500\$ pour une conférence qui se déroule à l'extérieur du Canada.

## PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les documents requis sont les suivants :

- le formulaire de demande de soutien financier;
- une lettre dans laquelle l'étudiante ou l'étudiant doit montrer la pertinence de cette participation à un congrès dans l'ensemble de son projet d'études;
- le résumé de la communication;
- la lettre d'acceptation de la communication, si déjà reçue;
- les relevés de notes de toutes les études universitaires à ce jour (incluant les études en cours);
- une lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de recherche, faisant entre autres état de l'avancement du travail de l'étudiante ou l'étudiant;
- la preuve d'inscription de l'étudiante ou l'étudiant à son programme d'études;
- la section « Engagement » signée.

## ENGAGEMENT

L'étudiante ou l'étudiant qui reçoit une subvention s'engage à :

- mentionner, lors de la conférence et dans tout écrit qui en découle, avoir bénéficié d'une subvention du CRI-VIFF.

## POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

Les demandes sont évaluées deux fois par année. Les dates limites du concours pour l'année 2009-2010 sont le 5 novembre 2009 et le 16 mars 2010.

Les demandes doivent être parvenues **au plus tard** à 17 heures, à la date limite du concours. Elles peuvent être envoyées par courriel ou à l'une des adresses suivantes.

### Par courriel

paule.campeau@umontreal.ca

### Par la poste

CRI-VIFF  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

### En mains propres

Université de Montréal  
Pavillon Lionel-Groulx  
3150, rue Jean-Brillant  
Bureau C-7111

## POUR RENSEIGNEMENTS

Paule Campeau, coordonnatrice  
Téléphone : (514) 343-6111, poste 3445